

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)



**MUPRAS**

Mutuelle de Prévoyance  
& d'Actions Sociales  
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

M22- N° 000951

121512.

Optique

Autres

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1657 Société : RAM

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : CHRAIBI ABDELMALEK

Date de naissance : 1/6/53

Adresse : 15, Rue caïd Ahmed Zabda

Tél. : 06619253157 Total des frais engagés : 4.000 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

كتور بنبعد البراء محمد على  
بنخالصي في أمر اش و جراحته  
Dr BENABDERRAZIK Mohamed Ali  
OPHTHALMOLOGISTE  
96, Avenue 2 Mars Résidence Wali Imm. A.N°6  
Tél 0522 86 05 57/0522 86 05 58 Casablanca

Date de consultation : 20/01/2022

Nom et prénom du malade : Mme CHRAIBI AINATEF Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa Le : 4/7/22

Signature de l'adhérent(e) : CHRAIBI

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cashet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28-04-2022	Consultation		30000	Dr. MOHAMED ABDERRAZIK OPHTHALMOLOGISTE 2 Mars Residence Yaliti Imm. N° 0522 86 05 57 0522 86 05 58
	Specularm	(2)		

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>INETTE ISMAY 84, Rue des Arts Casablanca</i>	14-05-22	3700,00 dhs

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

#### **[Création, remont, adjonction]**

A diagram showing a 10x10 grid of 100 circles, labeled with numbers 1-10 and letters A-J. The grid is centered at point H. The x-axis is labeled D (left) and G (right). The y-axis is labeled B (bottom) and H (top). The circles are arranged in a pattern where the numbers 1-10 are repeated in a sequence across the grid, and letters A-J are placed at specific intersections.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



الدكتور محمد علي بنعبد الرزاق  
إختصاصي في أمراض و جراحة العيون

**Docteur Mohamed Ali BENABDERRAZIK**

خريج كلية الطب بلیاج (بلجيكا)

Spécialiste des maladies et chirurgie des yeux  
Glaucome - Strabologie - Contactologie - Echographie - Angiographie - Laser  
Diplômé de la Faculté de Médecine de Liège (BELGIQUE),  
Ancien assistant et consultant au Centre Hospitalier Universitaire de Liège.

**Mme CHRAIBI AWATEF**

1/ Monture pour vision de loin + verres correcteurs  
Organiques Antireflets, Amincis

VL :

OD = - 0.25 (- 0.50 à 95°)

OG = - 1.25 (- 1.50 à 170°)

2/ Monture pour vision de près + verres correcteurs

VP :

ODG = Add : + 2.00

الدكتور محمد علي بنعبد الرزاق  
إختصاصي في أمراض و جراحة العيون  
Dr. BENABDERRAZIK Mohamed Ali  
OPHTHALMOLOGISTE  
96 Avenue 2 Mars Résidence WALILI, Imm. A - 2<sup>ème</sup> étage N° 6 (en Face café JIZA) - Casablanca  
Tél : 0522.86.05.57 / 0522.86.05.58  
fax : 0522.86.05.57 / 0522.86.05.58

LUNETTE ISLAM  
184, Rue des Anges  
Casablanca

Casablanca , le

**20/04/2022**

96 شارع 2 مارس إقامة وليلي العمارة أ الطابق 2 الشقة 6 - الدار البيضاء - الهاتف : 0522.86.05.57  
96, Avenue 2 Mars, Résidence WALILI, Imm. A - 2<sup>ème</sup> étage N° 6 (en Face café JIZA) - Casablanca  
المستعجلات : 0522.86.05.57 / 58 - URGENCES : 06 64 17 10 21



# نظارات إسلام

## Lunette Islam

Facture N° 003495

184, Rue des Anglais Bhira JADIDA  
Casablanca

RC Casa : 264242 - Patente : 30011275

ICE: 001910675000047

IF : 30011276 - INP : 33610708

CASABLANCA, le

14.05.2022

M Chraibi Awatef Doit

Nature des Verres	Vision de loin	Vision de Près	Doubles Foyers	Varilux
V.L Drama Ar	OD 1107	OD 1101	OD	OD
V.P Drama Ar	OG 1107	OG 1101	OG	OG
Brèves				
Monture	Métal	Plastique		100,00
V.L : - OD -0,25 (-0,50 à 95°)				609,00
- OG -1,20 (-1,50 à 170°)				609,00
V.P : - OD +1,20 (-0,50 à 95°)				509,00
- OG +0,70 (-1,50 à 170°)				509,00
ADD /				
<b>TOTAL</b>				<b>3700,00</b>

LUNETTE ISLAM  
184, Rue des Anglais  
Casablanca

Arrêtée la présente facture à la somme de **Trois Mille**  
**Sept Cent-Dix-huit**